

Changer l'adresse de sa carte grise

Vous possédez un véhicule (voiture, moto, quad, scooter, etc.) et vous venez de déménager ?

Dans ce cas, vous disposez d'un mois pour effectuer le changement d'adresse sur votre carte grise.

Il est conseillé de satisfaire cette obligation légale le plus rapidement possible. En cas d'infraction au code de la route, le courrier sera adressé à l'adresse figurant sur la carte grise. Si celle-ci est incorrecte, vous pourriez ne pas recevoir la contravention et cela pourrait aggraver la situation.

Depuis novembre 2017 les préfetures ne sont plus en mesure d'effectuer les démarches liées à l'immatriculation.

Quel document faut-il pour le changement d'adresse d'une carte grise ?

Voici la liste des documents à fournir pour un changement d'adresse.

- Copie de la carte grise actuelle
- Demande de certificat d'immatriculation
- Copie de pièce d'identité
- Justificatif de domicile de moins de 6 mois
- Copie du permis de conduire